

# Sexisme dans le monde du travail



**Le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CESP) a rendu, le vendredi 6 mars 2015 à deux jours de la journée internationale du droit des femmes, son rapport sur « Le sexisme dans le monde du travail » à Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.**

Ce rapport dresse un constat de la réalité du sexisme au travail « qui fonctionne comme un redoutable instrument d'exclusion des femmes de la sphère professionnelle et leur signifie qu'elles ne sont pas à leur place ». « Tout se passe tout d'abord comme si le mot sexisme était un mot tabou » alors que les conséquences sont néfastes sur la confiance en soi, la performance et le bien-être au travail : 93% des femmes salariées estiment que cela peut amoindrir leur sentiment d'efficacité.

Le rapport propose 35 recommandations pour prévenir et lutter contre les attitudes sexistes, notamment :

Donner une définition précise du sexisme.

Dévoiler le sexisme en menant une enquête tous les deux ans et en lançant des projets de recherche et d'enquêtes statistiques pour approfondir le thème qui apparaît plus que nécessaire pour pouvoir le prévenir et le combattre.

Mettre en place des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur le sexisme dans les entreprises.

Qualifier de délit tout acte sexiste en s'appuyant sur les lois contre les discriminations.

Réfléchir à l'opportunité d'interroger la législation, de la modifier pour prévenir et lutter contre le sexisme.

L'UNSA, qui partage l'analyse et les recommandations du rapport, considère que le sexisme est contraire à l'égalité. Parce qu'il est difficile à traiter, peu reconnu et difficile à prouver, lutter contre fait partie du combat permanent de l'UNSA pour une égalité effective entre les femmes et les hommes.



[rapport du 6 Mars 2015 " Le sexisme dans le monde du travail"](#)